

AR PREFECTURE

016-211601687-20190329-20190304DE-DE
Reçu le 06/05/2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf

Le 29 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2019

PRESENTS : MMES MALLAH – MOUNIER

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – FAURE – SAVIN –
SUTRE

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – LEVIN

M ESTIENNE

POUVOIR :

MME LEVIN a donné pouvoir à M BARRAL

M. Pierre DESCLIDES a été nommé secrétaire.

2019-03-04 D :

Objet : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le travail d'analyse financière qui a été réalisé et les perspectives d'équilibre budgétaire d'ici la fin de la mandature en cours (2020).

Il rappelle les baisses successives des dotations de l'Etat et les nouvelles dépenses assumées par la commune (participation scolaire au SIVOS Coulgens Jauldes, périscolaire...).

Il rappelle aussi la volonté des équipes municipales successives de maintenir une fiscalité la plus faible possible.

Monsieur le Maire présente ensuite l'analyse prospective qui a été réalisée et la nécessité de rééquilibrer notre section de fonctionnement afin de renforcer notre capacité d'autofinancement.

Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission « Finances », d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie de 1,5 % et de maintenir les taux 2018 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 pour et 1 abstention, vote les taux comme suit :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	12,16 %	12,16 %
Taxe foncière bâtie	27,57 %	27,98 %
Taxe foncière non bâtie	55,44 %	55,44 %

Affichage du 7 mai 2019
ae

Fait à Jauldes, le 1^{er} avril 2019

Le Maire

Eric SAVIN

